

**DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	15 février 2019
--------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	7
N° identifiant	2019-0077

Titre	Budget Parkings - Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) pour la période 2017 à 2020
-------	---

Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD
Date de la convocation	21/01/2019

--	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

PJ.	Annexe Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP)
-----	--

Membres en exercice	91
Quorum	

--	--

Présents	69
	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLET - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTÉ - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUC - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> M. Christian GIRARD <b>le conseiller communautaire suppléant</b>
Présents	69
	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLET - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTÉ - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUC - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> M. Christian GIRARD <b>le conseiller communautaire suppléant</b>

Absents	14
	M. Philippe BROTTIER - Mme Corine SAUVAGE <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Joël BIZARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Jacky CHAUVIN - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	Mme Marie-Christine MARCINIAK
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Gérard DELIS	M. Gérard HERBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Maguy LUMINEAU
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	M. Patrick CORONAS
		M. Alain TANGUY	Mme Cécile RUY-CARPENTIER

Observations	<p>L'ordre de passage est : la 2, la 1, la 3 à 37, et la 39 à 40. La 38 est retirée.</p> <p>- Arrivée de Mme Anne GÉRARD (fin du pouvoir donné à M. Daniel HOFNUNG).</p> <p>- Sont sortis Mmes Coralie BREUILLÉ et Diane GUÉRINEAU, et M. Jean-Michel CHOISY.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

Pour mémoire, les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet de dotations budgétaires selon un classement effectué par Autorisation de Programme (AP), lesquelles constituent alors la limite supérieure de l'engagement pouvant être effectué pour le financement des investissements concernés. Les AP demeurent valables, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les AP peuvent être révisées à chaque Conseil communautaire.

Dans la limite de ces Autorisations de Programme, des Crédits de Paiement (CP) sont inscrits annuellement au budget. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire sera amené à voter :

- Les autorisations de programme, constituent, selon la loi « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles constituent des programmes d'investissement pluriannuels se rapportant à une ou plusieurs immobilisations. Elles ont vocation à être votées dans le cadre du Budget Primitif.
  - On distingue :
  - Les AP de projet (P) : elles correspondent à des opérations d'envergure tant par leur poids financier que leur consistance (grosse opération immobilière, par exemple).  
En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, son montant est maintenu. Les crédits non consommés en année de clôture sont répartis sur les années suivantes.
  - Les AP d'investissement récurrents (R) : elles concernent des enveloppes attribuées systématiquement chaque année, notamment pour le fonctionnement des établissements intercommunaux (Mobilier, maintenance...).  
En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, le montant de l'AP est revu à la baisse pour la part des crédits non consommés en année de clôture.
- Les affectations : L'affectation des AP est le fait d'individualiser une opération ou une série d'opérations localisées et évaluées. Une Autorisation de Programme regroupe une ou plusieurs affectations. Une autorisation de programme peut être partiellement affectée. Toute affectation est directement rattachée à une seule Autorisation de Programme. Elles font l'objet d'un vote en chapitre opération.

A chaque niveau sont intégrées tant les dépenses que les recettes directes (subventions).

L'une et l'autre sont décidées en conseil qui approuve :

- le millésime (l'année de création)
- le libellé définitif
- la description du contenu et le périmètre
- le montant (cette enveloppe financière est le maximum autorisé)
- la durée maximale
- les crédits de paiement affectés en N.

Par ailleurs, en gestion par AP/CP, les reports sont exceptionnels. Ils sont autorisés uniquement la dernière année de l'affectation : en clôture d'exercice, une année complémentaire est automatiquement ouverte pour permettre les reports des crédits n en n+1. Ainsi, les engagements donnés par la collectivité conservent leur réalité comptable.

Concernant le budget « Parkings », les investissements sont regroupés sur **2 domaines**, lesquels regroupent les AP concernées.

Le montant de ces AP pour cette Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2017-2020 s'élève à 5 330 581,15 € (stable) en dépenses et 355 000,00 € (en hausse de 342 350,00 €) en recettes.

#### DEPENSES

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
<i>Nouvelle PPI 2017-2020</i>	<b>5 330 581,15</b>	<b>1 728 771,55</b>	<b>2 321 990,60</b>	<b>1 279 819,00</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>5 323 107,11</b>	<b>1 725 297,51</b>	<b>2 319 990,60</b>	<b>1 277 819,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	<b>7 474,04</b>	<b>3 474,04</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>5 330 581,15</b>	<b>1 728 771,55</b>	<b>2 321 990,60</b>	<b>1 279 819,00</b>

#### RECETTES

RECETTES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
<i>Nouvelle PPI 2017-2020</i>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'adopter la création d'une nouvelle AP
- d'adopter les modifications des AP 2017 et celles de leurs affectations
- d'adopter les CP 2019, sachant que ces derniers, par affectation, sont votés en chapitre opération
- d'adopter les CP 2020 qui seront automatiquement ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

POUR	72	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Coralie BREUILLÉ, Mme Diane GUÉRINEAU, M. Jean-Michel CHOISY

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	22 février 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 février 2019
Date de réception en préfecture	21 février 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190215- lmc1101447-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires

**ANNEXE DELIBERATION MISE A JOUR DES AP/CP**  
**BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Les investissements portent sur **2 domaines**, lesquels regroupent les AP concernées.

Le montant de ces AP pour cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2017-2020 s'élève à **5 330 581,15 € (stable) en dépenses et 355 000,00 € (en hausse de 342 350,00 €) en recettes**.

**Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 2 321 990,60 € en dépenses et 355 000,00 € en recettes.**

**DEPENSES**

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
<b>Nouvelle PPI 2017-2020</b>	<b>5 330 581,15</b>	<b>1 728 771,55</b>	<b>2 321 990,60</b>	<b>1 279 819,00</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>5 323 107,11</b>	<b>1 725 297,51</b>	<b>2 319 990,60</b>	<b>1 277 819,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	<b>7 474,04</b>	<b>3 474,04</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>5 330 581,15</b>	<b>1 728 771,55</b>	<b>2 321 990,60</b>	<b>1 279 819,00</b>

**RECETTES**

RECETTES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
<b>Nouvelle PPI 2017-2020</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>

Les domaines sont détaillés ci-dessous :

**I – PARKINGS**

Ce domaine est composé de 2 autorisations de programme d'une durée de **4 ans** chacune, pour un montant total de **5 323 107,11 € en dépenses et 355 000,00 € en recettes**.

**DEPENSES**

DEPENSES PAR AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
2017 - REQUALIFICATION DES PARKINGS	4 ans	2 769 846,39	886 858,39	713 169,00	1 169 819,00
2017 - MODERNISATION DES PARKINGS	4 ans	2 553 260,72	838 439,12	1 606 821,60	108 000,00
<b>Total</b>		<b>5 323 107,11</b>	<b>1 725 297,51</b>	<b>2 319 990,60</b>	<b>1 277 819,00</b>

## RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels en 2020
2017 - REQUALIFICATION DES PARKINGS	4 ans	330 000,00	0,00	330 000,00	0,00
2017 - MODERNISATION DES PARKINGS	4 ans	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
<b>Total</b>		<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 000,00</b>	<b>0,00</b>

Les Autorisations de Programmes sont détaillés ci-dessous :

### I.1 - Autorisation de programme « 2017 - Requalification des parkings »

Cette AP regroupe les crédits permettant une requalification, une rénovation importante des parkings. Le montant de l'enveloppe prévue s'élève à **2 769 846,39 € en dépenses (en baisse de 647 7936,24 €)** et **330 000,00 € en recettes (nouvelles)**.

Il est prévu **3 affectations de projet** :

**2 affectations, d'une durée de 4 ans :**

- « **2017 – Parking Notre Dame - Requalification** » : **296 583,96 €**.
- « **2017 – Parking Hôtel de Ville - Requalification** » : **590 274,43 €**.

Ces affectations sont clôturées et les crédits existants sont regroupés sur une **nouvelle affectation, regroupant l'ensemble** des travaux de requalification à réaliser dans les parkings :

- « **2019 – Requalification des parkings : 1 882 988,00 €**

Pour 2019, les CP inscrits en dépense représentent 713 169,00 € correspondant aux principales opérations suivantes :

- o parking Blossac : Mise en conformité sur la sécurité incendie du parking (poursuite études + lancement des travaux en fin d'année)
- o parking Notre Dame : poursuite des études et choix d'un scénario d'aménagement

En recettes, versement d'un fonds de concours de la Ville de Poitiers (330 000,00 €) pour la mise en conformité de la partie privée du parking Blossac.

**Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2019 présentés au vote :**

## DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP inscrits en 2019	CP prévisionnels 2020
2017 - REQUALIFICATION DES PARKINGS				2 769 846,39	886 858,39	713 169,00	1 169 819,00
1740 P	2017 - Parking Notre Dame - Requalification		4 ans	296 583,96	296 583,96	0,00	0,00
1741 P	2017 - Parking Hotel de Ville - Requalification		4 ans	590 274,43	590 274,43	0,00	0,00
1900 P	2019 - Requalification des parkings		2 ans	1 882 988,00		713 169,00	1 169 819,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :	-647 796,24	-267 714,24	-486 831,00	106 749,00
---	-------------	-------------	-------------	------------

## RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP inscrits en 2019	CP prévisionnels 2020
<b>2017 - REQUALIFICATION DES PARKINGS</b>							
				330 000,00	0,00	330 000,00	0,00
1740 P	2017 - Parking Notre Dame - Requalification		4 ans	0,00	0,00	0,00	0,00
1900 P	2019 - Requalification des parkings		2 ans	330 000,00		330 000,00	0,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :							
				330 000,00	0,00	330 000,00	0,00

### I.2 - Autorisation de programme « 2017 – Modernisation des parkings »

Cette AP est dédiée au financement de l'ensemble des mises aux normes monétiques et à la modernisation des infrastructures dans les parkings. L'enveloppe de cette AP est évaluée à **2 553 260,72 € en dépenses (en hausse de 657 338,24 €), pour 25 000 € en recettes (en hausse de 12 350 €)**.

Une seule affectation récurrente est prévue, égale au montant de l'AP :

- **« 2017 – Modernisation des parkings »** : (parkings Hôtel de Ville, Notre Dame, Blossac, Clos des Carmes, Pôle Multimodal, TAP).

**Pour 2019, les CP inscrits en dépense représentent 1 606 821,60 €, correspondant aux principales opérations suivantes :**

- Relamping parkings Toumaï et TAP : (début travaux janvier 2019) Cette opération qui consiste à reprendre l'ensemble du système d'éclairage des deux parkings (ainsi que de la Gare routière) doit permettre de réaliser a minima 50% d'économie d'énergie. Par ailleurs l'éclairage de la terrasse du Parking Hôtel de Ville sera également repris.
- Prises recharges véhicules électriques (Carmes, Notre Dame) : Après l'équipement des parkings de l'Hôtel de Ville et Gare Toumaï (2\*12 prises de recharge), Grand Poitiers poursuit son investissement en faveur de l'electromobilité.
- Equipements des parkings en système de communication Tetra/Antares/Multicall (Blossac, Carmes, Notre Dame) : Ces équipements visent à mettre aux normes les systèmes de communication à l'intérieur des parkings cités, notamment pour faciliter l'intervention des services de sécurité incendie.
- Mise en conformité des escalators et ascenseurs du parking Gare Toumaï.
- Mise à jour des logiciels sur 5 parkings afin de les mettre aux nouvelles normes sur la TVA d'une part et sur les cartes bancaires d'autre part.
- Aménagement d'un local d'accueil commercial pour les parkings dans des locaux vacants sur le pôle d'échange multimodal. Ce local permettra d'accueillir les abonnés dans de bonnes conditions et avec une sécurité renforcée pour les agents.

- Aménagement et équipement du futur Parking des Feuillants dans le cadre de l'ouverture du nouveau Palais de Justice : système de péage et aménagement du parking.
- Vidéoprotection parking Hôtel de Ville : il s'agit de prévenir les sinistres récurrents sur le local poubelle des restaurateurs.
- La rénovation des panneaux à message variable : il s'agit d'une part de remplacer les panneaux présentant des faiblesses en matière de luminosité et d'autre part de modifier le système de communication pour 8 d'entre eux (passage en GPRS).

**Les recettes sont inscrites à hauteur de 25 000 €** : Il s'agit d'une participation aux travaux de vidéoprotection du local Poubelles du parking Hôtel de Ville, versée par le budget CTVD (Dépense mise sur la direction Immobilier -Opération 1700- en CTVD).

**Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2018 présentés au vote :**

**DEPENSES**

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP inscrits en 2019	CP prévisionnels 2020
2017 - MODERNISATION DES PARKINGS				2 553 260,72	838 439,12	1 606 821,60	108 000,00
1726 P	2017 - Modernisation des parkings		4 ans	2 553 260,72	838 439,12	1 606 821,60	108 000,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :	657 338,24	-671 483,36	1 327 821,60	1 000,00
RECETTES				

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP inscrits en 2019	CP prévisionnels 2020
2017 - MODERNISATION DES PARKINGS				25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
1726 P	2017 - Modernisation des parkings		4 ans	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :	12 350,00	-12 650,00	25 000,00	0,00
---	-----------	------------	-----------	------

**II- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

Ce domaine comprend **une seule autorisation de programme**, d'une durée de **4 ans**, pour un montant total de **7 474,04 €**.

L'ensemble des crédits de dépenses inscrit à ce programme d'investissement est géré en AP/CP.

**DEPENSES**

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée Affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP 2019	CP prévisionnels 2020
2017- OUTIL DE TRAVAIL	4 ans	7 474,04	3 474,04	2 000,00	2 000,00
<b>Total</b>		<b>7 474,04</b>	<b>3 474,04</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

L'Autorisation de Programme est détaillée ci-dessous :

## II.1 – Autorisation de programme « 2017 - Outil de travail »

Cette AP regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif :

- le renouvellement en matériel, mobilier et logiciel dans les différents parkings
- l'amélioration des conditions de travail de l'agent sur son poste

L'enveloppe de cette AP est évaluée à **7 474,04 €** en dépenses au final (soit - 9 542,00 €). Il n'y a pas de recettes.

Elle comprend **une unique affectation récurrente, égale au montant de l'AP** :

- **« 2017 - Equipement et matériel » : 7 474,04 €.** Seuls **2 000 €** sont inscrits en 2019 et permettront de faire face à des demandes de remplacement de matériel et de mobilier des différents parkings.

**Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2019 présentés au vote :**

### DEPENSES

#### DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération ( R) Récurrent ( P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2019	CP inscrits en 2019	CP prévisionnels 2020
2017 - OUTIL DE TRAVAIL PARKINGS				7 474,04	3 474,04	2 000,00	2 000,00
1724 R	2017 - <i>Equipement et matériel</i>		4 ans	7 474,04	3 474,04	2 000,00	2 000,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :

	-9 542,00	-3 542,00	-3 000,00	-3 000,00
--	-----------	-----------	-----------	-----------